

Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, présente le calendrier de dépôt de la déclaration de revenus. Afin de tenir compte de la crise sanitaire que traverse actuellement le pays, ce calendrier a été adapté au contexte particulier.

Réception des déclarations papier uniquement pour les contribuables qui ont déclaré papier en 2019 (1)	A partir du 20 avril 2020 jusqu'à mi mai <i>(selon service postal)</i>	
Date d'ouverture du service de déclaration en ligne sur impots.gouv.fr	lundi 20 avril 2020	
Dates limites de souscription des déclarations en ligne	Zone 1 (départements n° 01 à 19 et non-résidents)	4 juin 2020 à 23h59
	Zone 2 (départements n° 20 à 54)	8 juin 2020 à 23h59
	Zone 3 (départements n° 55 à 974/ 976)	11 juin 2020 à 23h59